



La Présidente

Affaire suivie par : Jean-Michel POUTIER

☎ 05 96 59 59 68 - ☎ 05 96 59 58 00

✉ jean-michel.poutier@developpement-durable.gouv.fr

Objet : Document stratégique du bassin maritime Antilles (DSB)

Messieurs les Préfets de Guadeloupe et de Martinique,

Vous avez consulté le Comité de l'Eau et de la Biodiversité (CEB) de Martinique sur le projet de Document stratégique du Bassin maritime (DSB) Antilles.

Le sujet a été inscrit à l'ordre du jour de la plénière du CEB du 15 octobre 2020 mais en raison du programme très chargé de celle-ci, le dossier n'a pas pu être traité en séance.

Il a néanmoins été décidé de procéder à une consultation électronique des membres pour obtenir leur avis et leur commentaire. Cette dernière s'est déroulée du 22 au 26 octobre 2020.

A l'issue de celle-ci, il apparaît que l'ensemble des réponses reçues sont favorables.

J'ai donc l'honneur de vous informer que le CEB émet un avis favorable sur le DSB Antilles.

Cependant, les remarques suivantes ont été formulées :

- Il conviendrait de favoriser dans le bassin des Antilles une meilleure harmonisation entre les plans, programmes et schémas concernant la mer ou ayant une incidence significative sur celle-ci. Il est en effet nécessaire de mettre en avant une cohérence dans les documents stratégiques ou de planification.
- Compte tenu du caractère insulaire de nos territoires, cette cohérence devrait mettre plus en avant le lien terre-mer. Dans ce cadre il est aussi urgent de mettre en avant la problématique de l'artificialisation des sols (eaux pluviales) ;
- La problématique des sargasses ainsi que celle des espèces invasives mériteraient également d'être mises plus en avant ;

- Enfin, une meilleure prise en compte des aspects connaissance, information et formation aux métiers de la mer et de l'environnement marin devrait être prévue.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les Préfets, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente du Comité de l'Eau et de la Biodiversité


Marie-France TOUL